

BLOX, INC.

COMMUNIQUE DE PRESSE – 25 novembre 2025

Blox Inc. annonce avoir récemment écrit au directeur adjoint de la Direction nationale des mines à Conakry concernant l'accès au site.

New York, New York – Blox, Inc (« Blox » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a récemment écrit au directeur adjoint de la Direction nationale des mines à Conakry concernant l'accès aux sites.

Pour récapituler les événements récents,

Conakry, Guinée - 18 novembre 2025 - Blox, Inc. (Blox) est le plaignant dans une action judiciaire contre M. N'Famousa Kaba, un ancien employé, et sa société Penta Goldfields Company SAU, réclamant des dommages-intérêts pour des violations présumées des contrats miniers et de travail.

Une injonction judiciaire, ORDONNANCE EN PROCÉDURES SOMMAIRES N° 039 DU 27/07/2020, émise par la Cour de première instance de Kaloum, en Guinée, interdit toute activité de travail ou de transaction sur la concession aurifère contestée de Mansounia. Cette ordonnance a été confirmée comme valide et pleinement en vigueur par la Cour de première instance de Kaloum et la Cour suprême.

Blox, Inc. allègue que M. Kaba, alors qu'il était employé et dirigeant de Blox, Inc., une société publique américaine, a violé ses devoirs fiduciaires et ses contrats de travail en collaborant pour frauder la société et acquérir illégalement des droits sur la propriété minière. Nous savons que, malgré l'ordonnance du tribunal, Kaba et Penta Goldfields Company SAU ont enfreint la décision en concluant plusieurs accords avec des tiers pour travailler sur la concession aurifère de Mansounia.

Blox, Inc. réclame des dommages-intérêts à Kaba and Penta Goldfields Company SAU pour des violations présumées des contrats miniers et d'emploi. Kaba et Penta Goldfields Company SAU sont actuellement poursuivies pour dommages-intérêts en Guinée et en Australie-Occidentale, avec des réclamations totalisant 275 millions USD.

Blox, Inc. continuera de défendre ses droits légaux et de protéger ses intérêts dans la propriété.

Lettre à la Direction nationale des mines

Blox Inc. a récemment obtenu un permis du ministère des Mines et de la Géologie pour visiter le site en compagnie d'un représentant de la Direction Nationale des Mines (NDM) en Guinée.

Peu après cette visite, Blox Inc. a reçu une lettre de NDM indiquant que notre accès au site était désormais révoqué.

Blox Inc. a répondu le 18 mars 2025, et les points saillants de la lettre sont :

« Nous reconnaissons que la propriété fait actuellement l'objet d'une injonction judiciaire interdisant toute réalisation de travaux sur la propriété, et qu'aucune transaction ne peut être

effectuée avec la propriété non plus. M. N'Famousa Kaba (Kaba) et sa société Penta Gold Fields Ltd SAU (Penta) ont déjà enfreint l'injonction et ont transféré illégalement ses intérêts à Sycamore Mining Guinea lors de la délivrance d'un permis minier. Sycamore a à son tour vendu ses droits à Robex Resources. M. Kaba et Penta sont actuellement poursuivis pour dommages-intérêts en Guinée et, simultanément, à la demande de Kaba, en Australie-Occidentale, pour la somme de 275 millions de dollars. L'injonction est désignée comme ORDONNANCE EN PROCÉDURES SOMMAIRES N° 039 DU 27/07/2020, émise par la Cour de première instance de Kaloum en matière sommaire et de première instance.

Cette ordonnance a été confirmée par la même cour comme étant toujours valide et pleinement en vigueur le 19 mars 2025, puis plus tard devant la Cour suprême.

L'Ordre interdit à Blox Inc et Blox Minerals Guinea SARL, MMG, Kaba et sa société Penta Goldfields Ltd SA, ainsi que toute autre personne, de faire quoi que ce soit avec ou sur la propriété. Si l'ordonnance est violée, nous demanderons au tribunal de faire exécuter son ordonnance.

En attendant, que nous conseille le département de faire, étant donné que des personnes sont déjà sur la propriété illégalement et que nous avons le devoir de minimiser les activités minières illégales ? Nous avons déjà du personnel, y compris des géologues et des équipes de sécurité, pour contrôler ces activités une fois que nous aurons repris le contrôle de nos biens grâce à une procédure légale régulière et des mesures anti-corruption. À titre provisoire, il serait prudent de nous permettre d'accéder à la propriété de temps à autre uniquement pour déterminer la non-activité. Il semblerait préjudiciable de nous empêcher d'avoir cet accès spécifique et intentionnel. »

« Nous tiendrons les actionnaires et les parties intéressées informées des développements futurs », a déclaré Tony Pickett - président.

Au nom du conseil d'administration de Blox, Inc. :

/s/ Tony Pickett

Président

Les déclarations incluses dans cette annonce, y compris celles concernant nos plans, intentions et attentes, qui ne sont pas de nature historique, sont destinées à être, et sont par la présente identifiées comme des « déclarations prospectives ». Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « attend » et des expressions similaires. La Société avertit les lecteurs que les déclarations prospectives, y compris sans s'y limiter celles relatives aux opérations futures et aux perspectives commerciales de la Société, sont soumises à certains risques et incertitudes qui pourraient entraîner des différences significatives sur les résultats réels de ceux indiqués dans les déclarations prospectives. Il est conseillé aux lecteurs de s'appuyer sur leur propre évaluation de ces risques et incertitudes et de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives. Toute déclaration prospective est faite à la date de ce communiqué, et la Société n'assume aucune obligation de les mettre à jour, sauf conformément à la législation applicable.